

Québec, le 23 juillet 2015

Objet : Addenda numéro 4 à l'appel d'offres P22899-2

Description : Appel d'offres pour la pré-qualification de suite de progiciels de gestion intégrés
Étape B : Intégrateurs de suite

Madame, Monsieur,

La Société de l'assurance automobile du Québec désire, par la présente, apporter des précisions et modifications à l'appel d'offres ci-dessus mentionné.

Veuillez prendre note que les questions sont transcrites tel que présenté.

1- Question

Nous comprenons que le présent appel d'offres vise à préqualifier des intégrateurs aptes à répondre aux besoins de la Société pour son important programme de transformation organisationnelle et qu'elle désire s'assurer d'obtenir du marché les meilleures offres possibles lors de l'étape C du processus d'acquisition. Dans ce contexte, l'analyse des critères de la grille << Expérience du bassin de conseillers professionnels – suite des progiciels de gestion intégrés >> de la section 3.2.2 nous porte à croire qu'il serait avantageux pour la Société d'accepter, en plus des pigistes, les ressources qualifiées des partenaires d'affaires des intégrateurs. Les liens d'affaires entre les intégrateurs et les partenaires spécialisés sont souvent très solides et ont pour objectifs de rendre des services spécifiques propres à une solution. Afin de présenter une réponse qui sera plus représentative de notre réelle capacité à réaliser l'étape C, nous demandons à la Société si elle accepte de modifier cette grille afin de considérer les ressources des partenaires d'affaires?

1- Réponse

La Société a déjà répondu à deux questions similaires à celle-ci à l'addenda #1 (question 3 et 5). La Société maintient sa position et n'accepte pas de considérer, à cette étape, les ressources provenant des partenaires d'affaires.

2- Question

L'exigence A, au point 2, indique « Avoir des revenus générés par cette pratique qui sont supérieurs à 250 millions de dollars canadiens annuellement ». Étant donné que nos résultats financiers sont produits en dollars américains, nous aimerions savoir si la Société accepte que les montants soient présentés en dollars américains?

2- Réponse

Oui si la conversion des revenus en dollars américains, avec le taux de change en vigueur, est supérieur à 250 millions en dollars canadiens.

Le présent addenda numéro 4 est émis en date du 23 juillet 2015 et fait partie intégrante du document d'appel d'offres numéro P22899-2.

Il est convenu que tous les autres termes et conditions de l'appel d'offres demeurent inchangés.

***Service de la conformité en gestion contractuelle
et de l'attribution des contrats***

333, boul. Jean-Lesage, E-1-22

Québec (Québec) G1K 8J6

Courriel : pgi.ao@saaq.gouv.qc.ca